

Infos février 2023

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : jpn.avocat@skynet.be

Flash info : tolérance zéro pour les excès de vitesse en Brabant wallon

Pas de tolérance pour les petits excès de vitesse : telle est la devise de l'opération "pied léger" qui sera menée en Brabant wallon du 1er au 28 février. Cette tolérance zéro concerne beaucoup de monde car, selon les statistiques, la grande majorité des excès de vitesse constatés par les radars sont de petits excès de vitesse (moins de 10km/h de dépassement).

En pratique, dès le premier km/h. de dépassement, ce sera une amende dont le montant variera de 80 à 400€ en fonction de la gravité du dépassement. Au delà d'un dépassement de 30 km/h., le contrevenant sera convoqué devant le tribunal de Police avec, outre l'amende, une déchéance de permis de conduire (8 jours minimum).

Cela s'inscrit dans une politique de plus en plus répressive partout en Belgique. Ainsi, au cours des 6 premiers mois de 2022, on constate, dans l'ensemble du pays, une augmentation de 30% des procès-verbaux pour excès de vitesse par rapport aux six premiers mois de 2021.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be